

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger
72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

**LA RENTRÉE SERA
REVENDICATIVE, LA
GRÈVE DU 8 SEPTEMBRE
S'IMPOSE DÉJÀ**

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
29/08/2016



Sommaire

Edito	p. 1	Se syndiquer au Snes	p. 4
Entretien avec une élue	p. 2	Déclaration FSU – CTSD - 1er juillet 2016	p. 5
Aux antipodes de l'autogestion	p. 3	Compte rendu du CTSD du 1er juillet	p. 6

L'ÉDITO

Pendant les vacances, les coups bas continuent.

par **Lionel Quesne**

Malgré les sinistres crimes qui ont en-deuillé l'été, nous espérons que vous avez passé de belles vacances, joyeuses, reposantes, épanouissantes et riches en contacts humains réconfortants. Bref, nous souhaitons de tout notre cœur que cette trêve fût un temps de retrouvailles des autres et de soi-même qui permettra de repartir plein d'une énergie nouvelle. Elle sera indispensable pour exercer nos métiers en dépit de toutes les préconisations hiérarchiques visant à les vider de leur substance. Et pour déjouer les projets ultralibéraux de notre ministère n'ayant pour but qu'un affaiblissement du service public d'éducation et de ses valeurs d'égalité et d'indépendance pourtant plus que jamais nécessaires au « vivre ensemble » dans ce contexte de terrorisme. Le pire d'entre eux étant celui de « l'argent » selon l'appréciation même du pape François que nous citons ici. Une fois n'est pas coutume.

Et il va falloir être réactif, car en matière de

coups tordus, il n'y a pas eu de trêve. Le journal l'Humanité révélait en effet dans son édition du 9 août – et ce fut à notre connaissance le seul à le faire – que le ministère de l'Éducation nationale avait passé un accord avec l'association Teach for France pour qu'elle « forme » trente diplômés français de grandes écoles afin qu'ils soient nommés à la rentrée comme professeurs contractuels dans les collèges de l'éducation prioritaire de l'académie de Créteil.

Enfin, entendons-nous bien sur ce que l'on appelle ici « formation des enseignants ». Les membres de cette première promotion appelés à enseigner dans des conditions difficiles ont suivi en juillet un stage express de seulement cinq semaines dans le cadre cossu d'une école privée de gestion des affaires et de management. Et puis c'est tout ! Cinq semaines de management pour exercer en R.E.P c'est peut-être un peu court et inadapté.

... / ...

Teach for France a vu le jour en mai 2015 sous la houlette de Nadia Marik-Descoing, l'ex-épouse de Richard Descoings, le directeur de Sciences-Po Paris décédé à New York en 2012. Elle a été son bras droit à Sciences-Po où elle avait en charge les partenariats financiers avec les entreprises. Autrement dit cette association a tout d'un énième cheval de Troie de « l'esprit d'entreprise » partant à l'assaut de l'Éducation. D'ailleurs ceci se confirme quand on apprend en consultant le site de cette organisation que les professeurs « hors statut » qu'elle est censée avoir formés seront accompagnés par plusieurs tuteurs dont un « leader mentor » issu du monde de l'entreprise.

Teach for France est la branche française du réseau Teach for All, une organisation née aux États-Unis en 1990 avec le but de réussir là où le système traditionnel éducatif a échoué en se servant du modèle... de l'entreprise. Idée largement reprise depuis et déclinée selon une multitude d'initiatives observables aussi dans notre département (voir précédents articles de 2nd degré 72). Or même outre-Atlantique l'organisation commence à susciter des critiques. Une ancienne enseignante de Teach For America est allée jusqu'à recommander aux membres du réseau, dans une lettre ouverte, de quitter l'organisation en justifiant ainsi son appel : « *Alors que nos élèves doivent déjà supporter des fermetures d'établissements en masse, des coupes budgétaires et des politiques éducatives chaotiques, la dernière chose dont ils ont besoin, c'est de débutants mal préparés et formés à la va-vite* ». Voilà des propos qui devraient faire écho dans l'hexagone.

Le ministère de l'Éducation a été tellement discret sur cette affaire que même Paul Devin, secrétaire général du syndicat national des inspecteurs (SNPI-FSU), en ignorait l'existence. Interrogé, il estime cependant que « L'Éducation nationale confie de façon insidieuse la formation des enseignants au privé. Le retard est tel en matière de formation et le recrutement si désastreux que nombre de collègues risquent de considérer cela comme une bonne solution ». Nous sommes bien d'accord : cela ne sera jamais l'appréciation du SNES et de ses adhérents !

Entretien avec une élue...

par Christian Laplagne, S1 des Retraités

Afin d'aborder les questions liées aux les difficultés des retraités de la fonction publique, une rencontre était prévue avec madame Tolmont, députée PS de la Sarthe. Elle s'est tenue le 16 juin à 10 h 10 en présence de deux représentants de la CGT, deux de FO, un membre de la FSU et moi même pour la FGR et le SNES.

Le temps était à l'orage ce qui a sans doute influé sur le ton du dialogue, madame Tolmont s'étant sentie agressée dès le début de l'entretien ce qui n'a pas facilité la sérénité du débat.

Toutefois, après que Mme Tolmont eut terminé une diatribe sur les problèmes de l'Assemblée nationale, nous avons tout de même réussi à reprendre la main pour lui faire part du problème de la demi-part qui pour elle semble en partie résolu par les mesures prises sur les impôts locaux. Nous avons ensuite lister les autres problèmes des retraités : difficultés des veuves et veufs, augmentations des complémentaires santé, les différences de plus importantes au niveau rémunérations entre retraites et actifs, les soucis rencontrés pour payer les frais des maisons de retraite, notre opposition à la loi travail (en souhaitant pouvoir continuer à manifester) et enfin le souhait de revenir à une indexation de nos pensions sur les salaires. J'ajoute, pour en terminer, la lente désertification des campagnes notamment du point de vue médical.

L'élue a insisté sur la difficulté du gouvernement à rattraper ce qui avait été mis en place avant, elle a dit avoir pris note de nos doléances. Je lui ai remis le tract de notre dernière manifestation en lui demandant de le lire, ce qu'elle m'a promis.

Madame Tolmont étant attendue ailleurs, nous avons réussi à lui glisser avant notre départ que nous souhaiterions que le Coderpa ou son remplaçant soit mis en place au plus vite elle a dit qu'en qualité de députée elle allait se pencher sur le problème.

Il était 10h 50.

Aux antipodes de l'autogestion :

La fausse liberté pédagogique sublimée par le soi-disant travail en équipe ! L'anniversaire du Front Populaire et la Réforme du collège ! Tout est lié ! Comment donc ?

par Jeffrey-Gaylord REMAUD

Lors des derniers jours qui ont précédé le repos bien mérité entre deux années scolaires, partout dans les collèges, les équipes ont été réunies pour « travailler en équipes » ! En effet, outre les habituelles constitutions de classe, plénières-bilan et autres conseils d'enseignement, il a fallu bon gré mal gré se concerter pour fixer les modalités de l'AP, des EPI, réaliser des programmations de compétences, réfléchir à des échelles descriptives et repenser les modalités de l'évaluation... Malgré l'absence de cadre clair, en quelques journées entières de réunions, cela s'est fait ! Comment ? A la hussarde, les collègues, pas dupes de la situation, ont su puiser en eux-mêmes l'ultime sursaut d'énergie pour réussir à trouver les modalités permettant, dans le cadre de cette réforme que la profession rejette toujours dans son écrasante majorité, d'offrir malgré tout à nos élèves les moyens de travailler.

Las ! Parmi ces collègues, bon nombre, quelques jours plus tard, auront pris la route pour savourer vraiment cette fois la coupure estivale. Certains auront choisi de rejoindre un terrain parmi la centaine appartenant au GCU ! Au GC, quoi ? Au Groupement des Campeurs Universitaires. Voici ce qu'en écrit Valérie Lépine, journaliste du Monde : « L'affaire a l'air aussi sérieuse que les trois lettres de cet acronyme évoquant davantage une loi d'urbanisation qu'un lieu de villégiature. Et pourtant. On est bien ici dans un « camping », mais un camping autogéré, et par des membres de l'éducation nationale, comme il en existe une centaine en France. Le GCU, Groupement des campeurs universitaires de France, est une association qui « regroupe principalement des membres de l'enseignement public, de la culture et de la recherche », explique sa revue, Plein air. L'association, fondée en 1937 [en plein front populaire donc, à

la croisée de l'esprit des ministres Jean Zay et Léo Lagrange] par quelques membres de la toute jeune MAAIF (créée en 1934 et qui deviendra la MAIF, mutuelle des instituteurs de France) « désireux de partager ensemble les joies du camping » en échange d'une modique cotisation, prône, outre la laïcité, « l'autogestion et la tolérance ». Des principes rappelés dans tous les GCU de France à l'occasion de la fameuse « assemblée de camp » hebdomadaire, réunion participative où sont prises les décisions, et les litiges réglés ».

Ainsi donc, alors que le ministère de l'Education Nationale peine à offrir aux enseignants aussi bien de saines conditions de travail collaboratif que des activités sociales et culturelles, il existe en France une association, héritière du Front Populaire, vieille donc de presque 80 ans, animée d'un esprit humaniste, portant des valeurs telles que la laïcité, la liberté, la solidarité, la tolérance et l'ouverture européenne, faisant à la manière d'un Godin et de son familistère, par son fonctionnement basé sur la gestion participative, en étant la première association de campeurs européenne, la démonstration du succès d'une utopie réalisée, celui d'une réelle autogestion !

Bon courage donc en cette rentrée 2016, à tous ces collègues qui après cette parenthèse de responsabilités consenties dans une économie sociale et solidaire, vont retrouver à la rentrée la dure réalité de nos établissements !

PS : Pour plus de renseignements, lire « Les campeurs de la République : 70 ans de vacances utopiques de Martine Lefevre-Déotte, 2006 ou consulter le site <http://www.gcu.asso.fr/>

SE SYNDIQUER AU SNE\$ POURQUOI ?

Se syndiquer, c'est donner au SNES la possibilité d'agir en toute indépendance.

Il faut savoir en effet que les **moyens financiers** du SNES viennent exclusivement de **ses adhérents**.

Se syndiquer, c'est aussi se donner la garantie d'être défendu(e) ; c'est recevoir l'US, ses infos, ses analyses ; c'est participer aux décisions du syndicat, à la définition de ses orientations ; c'est donc être pleinement partie prenante dans les nécessaires débats qui agitent la profession.

Le coût de l'adhésion au SNES

On entend parfois que « le SNES est cher ».

En réalité, le coût de l'adhésion est de l'ordre d'**une journée de salaire pour l'année**.

Prenons trois exemples :

- Pour un agrégé au 11ème échelon, la cotisation représente 0,28% du traitement (cotisation annuelle de 309 €, diminuée de 204 €, correspondant aux 66% de crédit d'impôt, soit un coût réel de 106 €, à mettre en rapport avec le traitement net annuel de 37491 €).
- Pour un certifié au 5ème échelon, la cotisation représente 0,29% du traitement (61 € de coût réel pour un traitement annuel de 20 915 €),
- et pour un assistant d'éducation à temps complet 0,11% (14 € de coût réel pour un traitement annuel de 12 925 €).



Vous pouvez télécharger :

- le bulletin d'adhésion
- le barème des cotisations
- le bulletin d'adhésion spécial stagiaires

sur le site départemental du Snes : snes72.org

Votre bulletin d'adhésion signé est à remettre à votre trésorier ou secrétaire de section d'établissement ou à envoyer à : SNES - 15 rue Dobrée - 44100 Nantes

Permanences du Snes départemental

Au local du Snes, 29 place d'Alger au Mans

- Tous les mardis de 14 h 30 à 17 h
- Tous les mercredis de 15 h à 17 h 30
- Tous les jeudis de 14 h 30 à 17 h

Hors permanences :

Vous pouvez laisser vos coordonnées et vos messages sur le répondeur (02 43 28 69 58) ou vos courriels sur la boîte électronique de la section : snes72@nantes.snes.edu



Déclaration F\$U – CT\$D - 1er juillet 2016

Avec les enfants du baby-boom désormais seniors, la population française n'a jamais été aussi âgée. Et ce sont aujourd'hui près de 6 millions de personnes qui souffrent de problèmes d'audition. Mais ces soucis d'ouïe apparaissent parfois bien plus tôt que l'on pourrait le penser (autour de 65 ans en moyenne) car avec les écouteurs MP3 et les volumes d'écoute actuels, les jeunes d'aujourd'hui pourraient présenter des troubles auditifs dès l'aube de la cinquantaine. Cette évolution a donné naissance à un marché en plein essor et à fort potentiel. En effet sur les 6 millions de personnes souffrant de problèmes d'audition en France, seuls 17 % portent un appareil auditif.

Nous avons cru effectivement remarqué que tous les mal-entendants n'étaient pas appareillés. Certains semblent même être dans le déni de leur pathologie tant il est vrai qu'il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut entendre. Et le mal sévit jusque dans les sphères les plus élevées de la société. Comment expliquer autrement l'absence de prise en compte d'un mouvement social qui depuis le 17 mars, au cours de 11 journées de manifestations, a dit et redit qu'il n'acceptait pas l'enterrement du code du travail ? Comment expliquer autrement que la ministre de l'Éducation nationale n'ait pas entendu depuis le 19 mai 2015 les organisations syndicales qui clament sur tous les tons possibles que la prétendue réforme du collège n'est qu'une usine à gaz qui ne servira qu'à user les collègues ? Cela doit être mis sur le compte d'une surdité précoce et profonde. Décidément, pour peu que l'on

surmonte certains obstacles qui ont peut-être trait à la coquetterie, le marché de l'appareillage auditif a de beaux jours devant lui !

En attendant, la réforme du collège arrive, sous une forme légèrement diluée grâce à la pression et à la ténacité des collègues qui jusque dans les formations-formatages n'ont pas manqué d'interpeller leurs interlocuteurs sur les aspects baroques de cette vaste entreprise de sabotage des enseignements disciplinaires. Que le ministère le reconnaisse ou pas ils ont été entendus même s'ils ont du essuyer l'autoritarisme de certains formateurs usant d'arguments aussi sophistiqués que : « c'est comme ça et pis c'est tout ! »

Elle arrive et déjà pointent le bout du museau de certains dégâts collatéraux que nous avons prédits, l'inflation exponentielle des compléments de service n'étant pas des moindres.

Mais le lycée est déjà lui aussi éclaboussé par cette réforme. Pour faire passer la pilule, globalement les moyens n'ont pas été retirés, pour le moment, aux collèges. Mais, dans le même temps les lycées doivent faire face à un afflux d'élèves quasiment sans dotations supplémentaires. Résultats : des classes partout remplies à craquer à un moment où la double injonction contradictoire d'interdire le redoublement en 2nd et en 1ère en le rendant de droit en terminal vient singulièrement compliquer la situation.

Ah, si nous avions été entendus ! Si le marché de l'appareillage auditif était débarrassé de tous ces blocages !

Élection du bureau départemental

Les 10 sièges au bureau départemental se répartissent proportionnellement à la plus forte moyenne:

Liste UNITÉ et ACTION : 8 sièges

Liste ÉCOLE ÉMANCIPÉE : 2 sièges

Sont élus au titre de la liste U&A :

Blancs Laurent - Certifié Histoire-géographie – Lycée Montesquieu (Le Mans)

Brunet katia – AESH-I – Collège Pasteur – (Yvré l'Évêque)

Colou-Henry Ariane – certifiée S.E.S. - Lycée Malraux (Allonnes)

Gâche Ivan – certifié Physique-chimie – Collège Henri Lefevre (Arnage)

Lachendrowicz Hélène – Certifiée Histoire-géographie – Collège Berthelot (Le Mans)

Laplagne Christian – CPE – Section des retraités

Quesne Lionel - Certifié Histoire-géographie –

Lycée Sud (Le Mans)

Remaud Jeffrey-Gaylord - Certifié Histoire-géographie – Collège Anjou- (Sable sur Sarthe)

Suppléants :

Hill Xavier – Agrégé SVT - Lycée Yourcenar (Le Mans)

Pereira Sophie - Certifiée Histoire-géographie – Lycée Yourcenar (Le Mans)

Sont élus au titre de la liste ÉÉ :

Mauny Thierry – agrégé SVT – Lycée d'Estournelles de Constant (La Flèche)

Chateau Martial – agrégé physique appliquée – Section des retraités

Suppléants :

Chateau Karine- certifié physique-chimie – Lycée d'Estournelles de Constant (La Flèche)

Lledo Gérard – certifié histoire-géographie – Lycée Gabriel Touchard (Le Mans)

Compte rendu du CTSD - 1er juillet 2016

Dotation globale horaire

Pour les collèges, à effectifs constant la dotation est la même que pour la rentrée précédente. Ce maintien des moyens cette année s'explique par la volonté de « faire passer la pilule » de la réforme. Il y a fort à parier que dès la rentrée 2017 les moyens seront récupérés.

Soulignons au passage que les représentants du sgen-cfdt et du se-unsa qui ont jusqu'alors assuré une promotion sans faille de ladite réforme réalisent qu'elle peut avoir quelques inconvénients (difficultés de s'impliquer dans les Epi pour les compléments de service, inégalité de traitement selon les établissements...) Tiens donc ! Auraient-ils entrevus la Lumière. En attendant, ils ne manquent pas d'air !

Pour l'heure ce sont les lycées qui font les frais de cette « largesse » faite aux collèges. Les légères augmentations



d'effectifs et partout les classes sont remplies « à craquer », c'est-à-dire à 35. On voit même certaines situations, non encore résolues, de classes à 36 voire 37, c'est-à-dire au-delà du seuil a priori intangible.

Implantations stagiaires (collège – lycée – LP)

Plein temps : 34 supports sont prévus dans la Sarthe (131 dans l'académie). Pour le moment 29 sont pourvus.

Mi-temps : Sur 288 supports prévus dans l'académie, 111 sont envisagés dans la Sarthe. Cette très importante demande « d'absorption » s'explique par le nombre élevé de postes vacants dans le départements qui est présenté par l'administration comme « peu attractif » (nous faisons valoir que s'il y avait un nombre suffisant de fonctionnaires, le problème ne se poserait pas. Mais pour cela il faudrait que le métier soit, lui, attractif). Les plus gros contingents de stagiaires sont en EPS, en Anglais et en Lettres.

A l'heure actuelle, seuls 63 des supports sont pourvus et l'administration se demande comment faire pour aller jusqu'à 131.

Questions diverses

Nous avons déposé deux questions diverses

Enseignement en Allemand : Les collègues du second degré devront-ils compléter leur service dans le 1er degré ? L'administration répond que c'est effectivement prévu dans au moins trois cas, comme Bonnétable ou A. Paré au Mans.

Nous rappelons que ceci est totalement « anti-statutaire » et que nous encourageons les collègues confrontés à cette situation à la refuser. Nous leur apporterons tout notre soutien.

Organisation de la correction du brevet.

Nous avons fait part au Dasen de la situation suivante. Cette année encore et sans doute plus que les années précédentes, les conditions de correction du DNB ont été particulièrement éprouvantes. En Histoire-géographie les collègues ont eu plus de quarante-cinq copies à corriger. En Lettres, bon nombre de collègues n'ont fini que le lundi après midi alors que les corrections n'étaient initialement prévues que pour la seule journée du vendredi. Ceci atteste d'un nombre insuffisant de correcteurs convoqués.

Il a semblé tomber des nues, prétextant que l'organisation du DNB n'était plus de son ressort. Nous lui avons expliqué qu'il nous semblait que certains chefs d'établissement ne jouaient pas le jeu, préférant ne pas désigner de correcteurs afin de les maintenir dans leurs établissements pour assurer « la garderie » de fin d'année.

L'administration a pris bonne note des difficultés rencontrées (fatigue, sérieux des corrections remis en cause...) et dit faire le nécessaire pour que cela ne se reproduise pas. Nous avons dit le souhaiter fortement et rappelé qu'il y a quelques années, les conditions de correction de l'épreuve d'histoire ayant été catastrophiques, pour nous assurer de meilleures conditions la fois suivante, nous avons déposé un préavis de grève couvrant la période des corrections. A bon entendeur...

